



Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD. Vous trouverez plus de détails sur ce fonds négocié en bourse (FNB) dans le prospectus. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec GPTD au 1-800-588-8054 ou à l'adresse tdadvisor@td.com, ou visitez le www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td/fonds/solutions/fnb/.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres placements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	19 novembre 2019	Gestionnaire du fonds	Gestion de Placements TD Inc.
Valeur totale au 31 août 2024	1 193 562 373 \$	Gestionnaire de portefeuille	Gestion de Placements TD Inc.
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,23 %	Distributions	Vers la fin du trimestre civil (mars, juin, septembre et décembre)

Renseignements sur la négociation (période de 12 mois close le 31 août 2024)

Symbole	TCLB	Volume quotidien moyen	40 242 parts
Bourse	Bourse de Toronto	Nombre de jours de négociation	252 sur 252 jours de bourse
Devise	\$ CA		

Renseignements sur les prix (période de 12 mois close le 31 août 2024)

Cours du marché	105,33 \$ - 127,00 \$	Écart acheteur-vendeur moyen	0,17 %
Valeur liquidative	105,91 \$ - 126,61 \$		

Dans quoi le FNB investit-il?

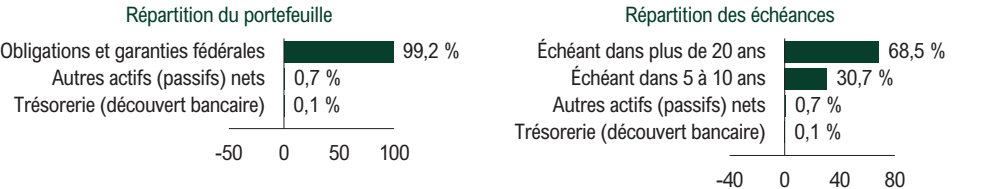
Le FNB d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD vise à produire un revenu d'intérêt à taux élevé en investissant principalement dans des titres du gouvernement du Canada à plus long terme, ou en obtenant une exposition à ces titres. En outre, il peut investir dans d'autres fonds négociés en bourse, y compris ceux qui sont gérés par GPTD. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB au 31 août 2024. Ceux-ci changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 août 2024)

1. Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2048	25,7 %
2. Gouvernement du Canada 2,000 % 1 ^{er} décembre 2051	13,3 %
3. Gouvernement du Canada 1,750 % 1 ^{er} décembre 2053	11,4 %
4. Gouvernement du Canada 3,500 % 1 ^{er} décembre 2045	9,7 %
5. Gouvernement du Canada 5,750 % 1 ^{er} juin 2033	8,4 %
6. Gouvernement du Canada 2,750 % 1 ^{er} décembre 2055	8,4 %
7. Gouvernement du Canada 2,000 % 1 ^{er} juin 2032	8,1 %
8. Gouvernement du Canada 3,000 % 1 ^{er} juin 2034	5,5 %
9. Gouvernement du Canada 3,250 % 1 ^{er} décembre 2033	3,9 %
10. Gouvernement du Canada 1,500 % 1 ^{er} décembre 2031	3,0 %

Pourcentage total des dix principaux placements	97,4 %
Nombre total de placements	12

Répartition des placements (31 août 2024)





FNB d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD

Quel est le degré de risque?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Degré de risque

GPTD estime que le niveau de volatilité du FNB est **faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	Faible à moyen	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	----------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le degré de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez les rubriques « Méthode de classification du risque de placement » et « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

Ce FNB n'est pas garanti ni assuré. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

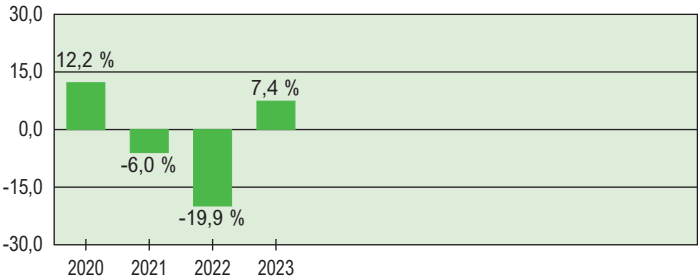
Cette section vous indique le rendement du FNB au cours des 4 dernières années.

Les rendements sont calculés au moyen de la valeur liquidative (VL) du FNB et sont présentés après déduction des frais. Ces frais réduisent les rendements du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement du FNB pour chacune des 4 dernières années civiles terminées. La valeur du FNB a diminué pendant 2 des 4 années.

Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement du FNB sur trois mois au cours des 4 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	14,3 %	31 décembre 2023	Votre placement augmenterait à 1 143 \$.
Pire rendement	-11,1 %	30 avril 2022	Votre placement chuterait à 889 \$.

Rendement moyen

En date du 31 août 2024, ce FNB avait généré un rendement annuel composé de -2,8 % depuis sa création, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans ce FNB depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 874 \$.



Négociation de FNB

Les FNB détiennent un panier de placements, tout comme les fonds communs de placement, mais sont négociés en bourse comme les actions. Voici quelques aspects à garder à l'esprit au moment de négocier des FNB :

Prix

Les FNB ont deux prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les FNB sont achetés et vendus en bourse au cours du marché. Le cours du marché peut changer pendant un jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de la valeur des placements dans un FNB peuvent influencer sur le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours à tout moment un jour de bourse. Les cours ont deux composantes : **le cours acheteur** et **le cours vendeur**.
- Le cours acheteur est le prix le plus élevé qu'un acheteur est disposé à payer si vous voulez vendre vos parts de FNB. Le cours vendeur est le prix le moins élevé qu'un vendeur est disposé à accepter si vous voulez acheter des parts de FNB. L'écart entre les deux est appelé l'« **écart acheteur-vendeur** ».
- En général, un écart acheteur-vendeur moins important signifie que le FNB est plus liquide, ce qui veut dire qu'il est plus probable que vous obteniez le prix auquel vous vous attendez.

Valeur liquidative

- Comme les fonds communs de placement, les FNB ont une valeur liquidative. Cette dernière est calculée après la clôture de chaque jour de bourse et reflète la valeur des placements d'un FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative est utilisée pour calculer l'information financière aux fins d'établissement de rapports – comme les rendements qui sont présentés dans ce document.

Ordres

Il existe deux principales options pour effectuer des transactions : les ordres au marché et les ordres à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché actuel. Un ordre à cours limité vous permet d'établir le cours auquel vous êtes disposé à acheter ou à vendre des parts.

Moment

En général, les cours du marché des FNB peuvent être plus volatils au début et à la fin d'un jour de bourse. Envisagez d'utiliser un ordre à cours limité ou d'effectuer une transaction à un autre moment du jour de bourse.

À qui le FNB est-il destiné?

Le FNB peut convenir aux investisseurs qui :

- ont un horizon de placement à long terme;
- recherchent un placement à revenu de haute qualité et une source de revenu régulier;
- recherchent une exposition à un portefeuille d'obligations fédérales à long terme;
- recherchent un placement qui fournit habituellement une couverture contre les perturbations des marchés boursiers;
- peuvent tolérer des variations de la valeur de leur placement.

Le FNB peut ne pas convenir aux investisseurs qui recherchent surtout une croissance du capital.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer et le moment où vous devez le payer varient en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence, le type de distributions effectuées par le FNB et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, vous devez inclure les distributions imposables du FNB dans votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'un FNB à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1 Frais de courtage

Il se pourrait que vous ayez des commissions à payer chaque fois que vous achetez et vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon la société de courtage. Certaines sociétés de courtage peuvent offrir des FNB sans commission ou exiger un montant d'achat minimal.

2 Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du FNB.

Au 30 juin 2024, les frais du FNB s'élevaient à 0,23 % de sa valeur moyenne, ce qui correspond à 2,30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

Taux annuel (en % de la valeur du FNB)

Ratio des frais de gestion (RFG)

Il s'agit du total des frais de gestion et d'exploitation, des coûts ou des honoraires engagés par le FNB qui ne sont pas payés par le gestionnaire.

0,23 %

Ratio des frais d'opérations (RFO)

Il s'agit des frais d'opérations du FNB.

0,00 %

Frais du FNB

0,23 %

**FNB d'obligations fédérales canadiennes à long terme TD****Commission de suivi**

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne comporte aucune commission de suivi.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec GPTD ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Gestion de Placements TD Inc.

C.P. 100

66, rue Wellington Ouest

TD Bank Tower

Toronto-Dominion Centre

Toronto (Ontario) M5K 1G8

1-800-588-8054

tdadvisor@td.com

www.td.com/ca/fr/

**[gestion-de-placements-td/fonds/
solutions/fnb/](http://www.td.com/ca/fr/gestion-de-placements-td/fonds/solutions/fnb/)**